



ODP Afrique
IOPD Africa



***INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DU
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE EN
AFRIQUE: ENJEUX, DÉFIS ET PERSPECTIVES***

ALPHONSE DIDIER BIKOULA BEKONO

MAIRE DE LA COMMUNE D'OLANGUINA // SECRETAIRE GENERAL DES CVUC-CENTRE

18 décembre 2025

SOMMAIRE

1. **CONTEXTE : L'EXPÉRIENCE DE L'INTERCOMMUNALITÉ EN AFRIQUE**
2. **ÉTUDE DE CAS : LA COMMUNE D'OLANGUINA**
3. **ANALYSES, DÉFIS ET BARRIÈRES**
 - A. *barrières politiques et psychologiques*
 - B. *barrières financières*
 - C. *barrières juridiques*
4. **BONNES PRATIQUES DE L'INTERCOMMUNALITE**
 1. *principes de subsidiarité*
 2. *création d'une agence technique*
 3. *contrat de performance*
 4. *L'implication des autorités traditionnelles*
5. **RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES**
 1. *Aux Gouvernements (L'État)*
 2. *Aux Organisations de la Société Civile (OSC)*
 3. *Aux Chercheurs et Universitaires*
6. **REMERCIEMENTS**



ODP Afrique

IOPD Africa



1. Contexte sur l'expérience d'intercommunalité

18 décembre 2025

*L'intercommunalité n'est pas une simple mode administrative ; c'est une stratégie de **mutualisation**. En Afrique, où les ressources sont rares et les besoins immenses, une commune seule peut difficilement construire un hôpital ou une usine de traitement d'eau. L'intercommunalité permet de passer de la "gestion de la survie" au "développement structurant".*

L'intercommunalité repose donc sur le principe de la coopération horizontale.

❖ ***L'héritage de la décentralisation***

Dans les années 90, de nombreux pays africains (Sénégal, Mali, Cameroun, Bénin) ont créé des communes. Cependant, beaucoup de ces communes sont "trop petites" ou "trop pauvres" pour être efficaces seules.

❖ ***L'évolution du concept :***

On est passé d'une coopération informelle (simple entraide) à une coopération institutionnalisée (création de syndicats de communes ou d'établissements publics).

Exemple : L'Exemple du SYCOMI (Syndicat des Communes du Mbam-et-Inoubou)

Le SYCOMI regroupe les 9 communes du département (Bafia, Bokito, Deuk, Kon-Yambetta, Makénéné, NdikiniMéki, Nitoukou, Ombessa et l'ex-commune de Tonga, bien que celle-ci soit dans l'Ouest).



ODP Afrique

IOPD Africa



2. Activités clés conduites dans le cadre de l'intercommunalité

18 décembre 2025

Activités clés conduites dans le cadre de l'intercommunalité

ÉTUDE DE CAS : LA COMMUNE D'OLANGUINA (CAMEROUN)

La Commune d'Olanguina, située dans le Département de la Méfou-et-Afamba, Région du Centre Cameroun illustre comment une Commune rurale peut sortir de l'isolement total par l'acceptation et la pratique intercommunale. Soient entre autres:

❖ **Le partage de la logistique et d'expériences :**

La Commune d'Olanguina s'inscrit dans des dynamiques de groupement pour l'entretien des routes intercommunales (Route communale Olanguina-Esse) et le partage d'expériences dans le cadre de la transformation des produits agroalimentaires (Réseau local de l'économie Sociale et Solidaire)

❖ **La gestion des ressources forestières :**

Située dans une zone riche en biodiversité, Olanguina participe à des réflexions intercommunales sur la gestion des Redevances Forestières Annuelles (RFA) pour financer des projets structurants (écoles, centres de santé) qui bénéficient aux populations au-delà des limites administratives de la seule commune.

❖ **Le plaidoyer commun :**

En s'alliant à les Communes voisines et connexes (dans le cadre des CVUC à titre d'exemple) , Olanguina a plus de poids face à l'État ou aux bailleurs de fonds (comme le FEICOM ou l'AFD) pour obtenir des financements sur le climat ou l'électrification.



ODP Afrique

IOPD Africa



3. Analyse des défis et barrières à une intercommunalité réussie

18 décembre 2025

Analyse des défis et barrières à une intercommunalité réussie ou efficace

Pourquoi l'intercommunalité ne fonctionne-t-elle pas toujours ?

A. Les barrières politiques et psychologiques

- ❖ **Le "Complexe de la toute puissance du Maire"** : Par peur de perdre son pouvoir ou sa visibilité, certains Maires craignent que le président du groupement intercommunal devienne plus important qu'eux.
- ❖ **Les appartenances politiques** : Si deux Maires voisins appartiennent à des partis opposés, la coopération est souvent bloquée.

B. Les barrières financières (Le nerf de la guerre)

- ❖ **Le défaut de versement** : Les communes ont déjà du mal à payer leur propre personnel ; elles oublient souvent de verser leurs cotisations au groupement intercommunal.
- ❖ **L'absence de fiscalité propre** : Rarement, le groupement peut lever ses propres impôts.

C. Les barrières juridiques

Souvent, la loi dit que les communes peuvent coopérer, mais elle ne dit pas comment partager les responsabilités en cas de litige.



ODP Afrique

IOPD Africa



4. Quelques bonnes pratiques sur l'intercommunalité

18 décembre 2025

Quelques bonnes pratiques sur l'intercommunalité à partager

Pour qu'une intercommunalité soit efficace, elle doit s'inspirer de modèles qui marchent :

a. Le principe de subsidiarité :

L'intercommunalité ne doit faire que ce que la commune ne peut pas faire seule (ex: un bac de traversée de fleuve, une décharge contrôlée).

b. La création d'une Agence Technique :

Ne pas se contenter de réunions entre maires, mais recruter une équipe technique dédiée (ingénieurs, experts en projets) qui travaille pour toutes les communes membres.

c. Le contrat de performance :

Lier les financements de l'État à l'obligation de coopérer. (Si vous vous regroupez, l'État double la subvention).

d. L'implication des autorités traditionnelles :

En Afrique, le foncier est souvent géré par les chefs traditionnels. Une intercommunalité réussie doit les inclure dans les discussions sur l'aménagement du territoire.



ODP Afrique

IOPD Africa



5. Recommandations

18 décembre 2025

Recommandations Aux Gouvernements

1. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES AUX GOUVERNEMENTS

a. Institutionnaliser une « Dotation d'Intercommunalité » (Incitations Financières)

L'État ne doit pas se contenter d'autoriser la coopération, il doit la récompenser.

La mesure : Créer un fonds spécial ou une ligne budgétaire au sein des transferts de l'État (comme le FEICOM au Cameroun ou l'ADL au Sénégal) réservée exclusivement aux projets portés par au moins deux communes.

L'objectif : Inciter les maires à collaborer. Si une commune sait qu'elle recevra une subvention bonus en s'associant à sa voisine pour un pont ou un marché, elle sera plus encline à surmonter les réticences politiques.

b. Clarifier et Simplifier le Cadre Juridique

Dans de nombreux pays, le flou juridique freine l'action des groupements de communes (peur des contentieux, chevauchement de compétences).

La mesure : Adopter des textes d'application clairs qui définissent précisément le statut juridique des agents intercommunaux et le mode de partage des actifs en cas de dissolution du groupement.

L'objectif : Sécuriser les maires et les investisseurs. Un cadre juridique solide garantit que les engagements pris par un groupement de communes seront respectés, même si les exécutifs municipaux changent après une élection.

c. Favoriser le Transfert de Compétences Techniques (Appui à l'Ingénierie)

Le manque de personnel qualifié est un obstacle majeur. L'État doit aider les communes à mutualiser l'intelligence humaine.

La mesure : Autoriser et encourager la création de "Centres de Ressources Techniques Intercommunaux" où des experts (ingénieurs, urbanistes, experts financiers) sont recrutés au niveau du groupement pour servir toutes les communes membres.

L'objectif : Professionnaliser la gestion locale. Cela permet à de petites communes rurales d'avoir accès à une expertise de haut niveau qu'elles ne pourraient pas s'offrir individuellement.

d. Intégrer l'Intercommunalité dans les Plans de Développement Nationaux

L'intercommunalité est souvent vue comme une option "bonus" plutôt que comme un outil de souveraineté.

La mesure : Rendre obligatoire la concertation intercommunale pour les grands projets d'aménagement du territoire (routes nationales, réseaux électriques, gestion des bassins versants).

L'objectif : Éviter le gaspillage des ressources. En planifiant à une échelle plus large que la simple commune, le gouvernement assure une cohérence territoriale et une meilleure résilience face aux défis climatiques et démographiques.

Recommandations Aux Organisations De La Societe Civile

a. Assumer un rôle de "Veille et Contrôle Citoyen" (Redevabilité)

L'intercommunalité déplace parfois les centres de décision loin des citoyens (les décisions sont prises par un bureau de maires et non plus en conseil municipal ouvert).

La recommandation : Les OSC doivent exiger la transparence sur les budgets gérés par les syndicats ou groupements de communes.

L'objectif : S'assurer que les ressources mutualisées (matériel de génie civil, fonds de développement) sont utilisées de manière équitable entre toutes les communes membres et non au profit exclusif de la commune la plus influente.

b. Sensibiliser et Éduquer les Populations (Acceptabilité Sociale)

Le citoyen a souvent un fort sentiment d'appartenance à sa commune, mais pas forcément au "groupement intercommunal". Il peut voir d'un mauvais œil que l'argent de sa mairie serve à construire un centre de santé dans la commune voisine.

La recommandation : Mener des campagnes d'explication sur les bénéfices de la mutualisation (économies d'échelle, services de meilleure qualité).

L'objectif : Créer une "citoyenneté territoriale" qui dépasse les limites de la commune pour soutenir des projets d'envergure départementale ou régionale.

c. Faciliter la Médiation et le Dialogue Politique

Les rivalités entre maires (souvent liées à des appartenances politiques différentes) sont le premier frein à l'intercommunalité en Afrique.

La recommandation : Se positionner comme un médiateur neutre pour encourager les élus à privilégier l'intérêt supérieur du bassin de vie sur les agendas partisans.

L'objectif : Maintenir la continuité des projets intercommunaux même en cas de tensions politiques ou de changements de majorités lors des élections locales.

d. Porter des Projets de "Plaidoyer Transcommunal"

Les OSC ont l'avantage de ne pas être limitées par les frontières administratives dans leurs actions de terrain.

La recommandation : Encourager les communes à se regrouper pour répondre à des défis globaux qui ignorent les frontières, comme la gestion des déchets, l'accès à l'eau ou la protection de l'environnement (ex: gestion d'une forêt partagée).

L'objectif : Pousser les élus à adopter une vision de "territoire" plutôt qu'une vision de "clocher", afin de capter des financements internationaux souvent réservés aux projets à fort impact géographique.

Recommandations Aux Autres Acteurs (Associations Chercheurs, Etc.)

a. Produire des données fiables et des « Études d'Impact »

En Afrique, l'intercommunalité souffre souvent d'un manque de preuves chiffrées sur son efficacité.

La recommandation : Réaliser des études comparatives entre les territoires qui coopèrent et ceux qui restent isolés (croissance du PIB local, accès aux services, réduction de la pauvreté).

L'objectif : Fournir des arguments scientifiques aux maires pour les convaincre que l'intercommunalité n'est pas une dépense, mais un investissement rentable à moyen terme.

b. Modéliser des cadres de gouvernance adaptés aux réalités locales

Les modèles d'intercommunalité sont souvent calqués sur le droit européen (modèle français notamment).

La recommandation : Chercher comment intégrer les **systèmes de solidarité traditionnels** et les chefferies dans les mécanismes modernes de gestion territoriale.

L'objectif : Créer un modèle "hybride" d'intercommunalité qui respecte l'histoire des territoires africains, favorisant ainsi une meilleure adhésion des populations.

c. Créer des « Observatoires de l'Intercommunalité »

Le savoir reste souvent enfermé dans les universités ou les rapports de consultants.

La recommandation : Mettre en place des plateformes de partage de connaissances (bases de données, cartographies SIG, banques de projets réussis) accessibles aux élus et aux techniciens municipaux.

L'objectif : Éviter que chaque groupement de communes ne "réinvente la roue" et favoriser le partage des bonnes pratiques à l'échelle nationale et continentale.

d. Adapter l'offre de formation aux métiers de l'intercommunalité

Gérer une commune est différent de gérer un groupement de communes, qui demande des compétences en négociation, en ingénierie de projet complexe et en diplomatie territoriale.

La recommandation : Développer des curricula universitaires et des formations professionnelles continues spécifiques au **Management Intercommunal**.

L'objectif : Former une nouvelle génération de "Managers de Territoires" capables de piloter des projets de grande envergure (transports urbains, gestion des bassins versants) pour le compte de plusieurs municipalités.



ODP Afrique
IOPD Africa



**MERCI POUR VOTRE AIMABLE
ATTENTION !!**